Les papiers recyclés sont-ils vraiment meilleurs pour la planète ? Quelles alternatives pourraient-on donner aux éditeurs pour réduire leur impact environnemental ?

Papier recyclé. Ben Kerckx
de Pixabay

Bibliothèque publique d'information, notre réponse du 10/12/2018.

(Question niveau collège)

Selon les résultats d'une enquête de la commission environnement et fabrication du Syndicat national de l'édition (SNE)
En 2016, 93% du papier acheté est certifié ou recyclé, contre 73% en 2012. Un véritable tournant s'est produit au début des années 2010 au sein des maisons et des grands groupes d'édition qui ont majoritairement dirigé leurs achats vers des papiers certifiés.

Voici quelques éléments sur le **papier recyclé**, je vous conseille la lecture d'articles accessibles gratuitement en ligne :
Sur le site de la revue *Science et vie* :
« **Le papier recyclé est-il vraiment plus écologique ?** » Par Fiorenza Gracci, dans *Science &vie*, du 7 mai 2014.

Un dossier plus complet établi par le WWF sur le **Papier et pâte à papier.** Le WWF ou Fonds mondial pour la nature est une organisation non gouvernementale internationale créée en 1961, vouée à la protection de l'environnement et du développement durable.

Sur les possibilités de **réduction de l'impact écologique des éditeurs**, je vous recommande :
– Le dossier du webmagazine *Futura Sciences* : **La fabrication du livre et son impact écologique**, 2015. La partie intitulée La production de la pâte à papier vous donnera les éléments à savoir sur ce point.
– L'article « **Comment le secteur de l'édition réduit l'empreinte écologique du livre ?** » par Romain Guillot, tiré du média *C Durable,* 31 octobre 2017, consacré au développement durable.

-Sur le site du SNE : syndicat national de l'édition, vous trouverez des enquêtes et rapports sur le papier et notamment la part de recyclage dans la chaîne du livre.
« **Enquête papier : 93% du papier acheté par les éditeurs de livres est certifié ou recyclé**« . SNE. 10 juillet 2018.
Cordialement,
Eurêkoi – Bibliothèque Publique d'Information
www.bpi.fr